

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Boulon

Deuxième N° 33
ACTE DE NAISSANCE de Elisabeth Andrienne Adelaïde Saugier
née à la Garde le jour 31er
heures du soir fille de Charles Victor
profession de Boucheur âgé de Vingt-sept ans, domicilié
à la Garde et de Marie Marguerite Fillette Girouvier
âgée de Vingt-deux ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
Sur la déclaration a moi faite par le dit Charles Victor Saugier père de l'enfant
âgé de Vingt-sept ans, profession de Boucheur
domicilié à la Garde

Premier témoin, Armand Jean Joseph âgé de cinquante-trois ans,
profession de Maître maçon domicilié à la Garde
Second témoin, Racon Jacques Joseph âgé de cinquante-huit ans,
profession de Instuteur libre domicilié à la Garde
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Agarrad Laurens Augustin maire
de la commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Racon Saugier Agarrad

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Boulon

De Quatorze N° 34
ACTE DE NAISSANCE de Marguerite Josephine Augustine Caudou
née à la Garde le jour 10er
heures du soir fille de Ernest Camille
profession de Cultivateur âgé de vingt-cinq ans, domicilié
à la Garde et de Marie Marceline Honorine Allège
âgée de vingt-quatre ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
Sur la déclaration a moi faite par le dit Ernest Camille Caudou père de l'enfant
âgé de vingt-cinq ans, profession de Cultivateur
domicilié à la Garde

Premier témoin, Hypolite Rouvier âgé de quatre-vingt ans,
profession de Boucheur maçon domicilié à Boulon
Second témoin, Racon Jacques Joseph âgé de cinquante-huit ans,
profession de Instuteur libre domicilié à la Garde
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Agarrad Laurens Augustin maire de
la commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à
l'exception du père de l'enfant qui a déclaré ne le savoir.

Racon Rouvier Agarrad

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Boulon



De Quinze N° 35
ACTE DE NAISSANCE de Marie Antoinette Rosine Nigoune
née à la Garde le jour 31er
heures du matin fille de Guisey Nigoune
profession de carrier âgé de vingt-quatre ans, domicilié
à la Garde et de Asse Sabre
âgée de Vingt-six ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
Sur la déclaration a moi faite par le dit Guisey Nigoune
âgé de Vingt-quatre ans, profession de carrier père de l'enfant
domicilié à la Garde

Premier témoin, Laurent Bulard âgé de quarante-trois ans,
profession de ancien Instuteur domicilié à la Garde
Second témoin, Noussore Justin François âgé de vingt-trois ans,
profession de Meunier domicilié à la Garde
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Agarrad Laurens Augustin maire de la
commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Nigoune Joseph F. Nigoune Bulard Agarrad

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Boulon

De Dix-sept N° 36
ACTE DE NAISSANCE de Clara Josephine Célestine Auban
née à la Garde le jour 10er
heures du soir fille de Ernest Camille
profession de commerçant en vin âgé de vingt-deux ans, domicilié
à la Garde et de Caroline Lucile Cliglier
âgée de vingt-trois ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
Sur la déclaration a moi faite par le dit Ernest Camille Auban
âgé de vingt-deux ans, profession de commerçant en vin
père de l'enfant, domicilié à la Garde

Premier témoin, Joseph Alexandre Emmanuel Aiguier âgé de quarante ans,
profession de commerçant en vin domicilié à la Garde
Second témoin, Auban Joseph Charles Alexandre âgé de quarante-deux ans,
profession de commerçant en vin domicilié à la Garde
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Agarrad Laurens Augustin maire de la
commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à
l'exception du père de l'enfant qui a déclaré ne le savoir.

Auban Auban Agarrad